

DERNIERE DEMEURE

Jusqu'en 1817 le cimetière de Longes entourait complètement l'église, occupant notamment une partie de la place actuelle, devant la grande porte. En 1817 les chapelles Saint-Louis (maintenant Saint-Joseph) et Sainte-Philomène (aujourd'hui Sainte-Anne) attenantes à l'église furent construites sur une partie du cimetière, et celui-ci vraisemblablement agrandi en direction du nord. Cependant une loi de 1803 obligeait à transférer les cimetières à quarante mètres au moins des maisons les plus proches, à les placer de manière que les eaux pluviales ne s'écoulent pas contre les maisons, autant que possible au nord, enfin de les clore de murs de deux mètres de hauteur. A diverses reprises, notamment en 1858 et 1872 le conseil municipal, pressenti par le préfet, refusa d'envisager le transfert du cimetière, en un lieu moins proche des maisons à cause de la pauvreté de la commune et des frais élevés qu'exigerait ce transfert.

On en était là lorsqu'en **1885** un des plus riches propriétaires de Longes, Jean-Baptiste Alphée Chambeyron (1839-1885) possédant le domaine de Griffoney et cousin de Jean-Baptiste Chambeyron, inscrivit dans son testament les clauses suivantes :

" Mes héritiers achèteront à Longes l'espace de terrain nécessaire pour y établir le nouveau cimetière. A cet effet ils s'entendront avec les autorités compétentes. En retour de cet achat ils demanderont : Qu'un service solennel soit célébré chaque année dans l'église de Longes pour moi et les membres défunts de la famille Chambeyron et Cayre et qu'il leur soit donné dans ce nouveau cimetière et à perpétuité un espace de terrain de cent mètres carrés de surface pour y établir un tombeau monumental de famille ".

Appelé à délibérer sur l'acceptation ou le refus de cette clause, le conseil, à l'unanimité, accepta avec reconnaissance le legs du terrain, consentit à céder à perpétuité la surface demandée pour le tombeau de monsieur Chambeyron et de sa famille, mais ne s'engagea en rien au sujet d'un service annuel qui, vue la valeur de ce legs, aurait été onéreux pour la commune. Mais c'était sans compter sur la position des héritiers qui déclarèrent s'en tenir strictement au testament. **En 1887**, le conseil municipal se réunit à nouveau et maintint sa décision antérieure en l'aggravant car il exigea un terrain clos de mur sans aucun frais. De nouvelles délibérations furent demandées par le préfet. Elles eurent lieu en février et juin **1889** mais n'apportèrent aucune solution, le conseil persistant à ne vouloir ni accepter ni refuser en bloc. Enfin, en **1892**, une transaction intervint avec les héritiers de monsieur Chambeyron sur les bases suivantes : Antoinette Chambeyron (veuve de Jean-Baptiste Chambeyron) donnait une somme d'argent au conseil pour le nouveau cimetière. Elle construisait à ses frais un second cimetière à Dizimieux et s'y réservait cent mètres carrés pour " un tombeau monumental de famille " (cette superficie fut finalement réduite à cinquante mètres carrés).

Considérant que la commune de Longes serait forcée de faire, tôt ou tard, un cimetière, attendu que celui qu'elle possédait ne remplissait pas les conditions exigées par la loi, que ce legs était un avantage incontestable pour la commune, le conseil municipal accepta avec reconnaissance la somme proposée à la condition que le cimetière établi à Dizimieux appartienne à la commune et que le produit de toutes les concessions qui s'achèteraient à l'avenir dans ledit cimetière reviennent à cette même commune. Dans le même temps, le choix d'un emplacement pour **le futur cimetière de Longes** donna lieu à plusieurs délibérations et discussions. Des pourparlers avaient d'abord été engagés avec Jacques Peillon pour un terrain qu'il possédait au nord du bourg et la majorité du conseil avait autorisé le maire à passer l'acte d'acquisition.

Mais plusieurs conseillers estimaient l'emplacement dangereux pour la salubrité du lavoir. Un terrain appartenant à monsieur Valette situé à deux cents mètres en dessous du château fut aussi proposé. Le conseil d'hygiène ayant agréé les deux emplacements, le choix du conseil se porta sur le terrain Valette. (Il s'agit de l'emplacement du cimetière actuel, au lieu-dit " Corignon ").

En mars 1893, le conseil approuva l'achat du terrain Valette d'une superficie de mille cinq cents mètres carrés. Le cimetière de Longes eut finalement une superficie de mille deux cent quatre-vingt-dix mètres carrés (les deux cent dix mètres carrés perdus étant la surface des murs et le perron.) **En avril 1893**, le maire présenta au conseil un devis estimatif des travaux à exécuter pour l'établissement d'un nouveau cimetière au bourg. Ledit devis comprenant murs de clôture, acquisition de terrains, portail, s'élevait à une somme supérieure au legs. Le conseil pria le préfet du Rhône de bien vouloir accorder, sur les fonds du département, une somme égale au déficit. **En août 1893**, le maire présenta au conseil un déficit de six cents francs sur les travaux de transfert du cimetière. Il fut alors décidé de supprimer une croix en pierre et de remplacer le portail prévu en métal par un portail en sapin moins onéreux pour combler ce déficit. Vous n'aurez pas été sans remarquer que ce dernier est malgré tout en fer. Un arrangement aurait-il été trouvé ou le portail a-t-il été changé par la suite ?



Le portail du cimetière de Longes

Trois catégories de concessions furent prévues avec des tarifs dégressifs : concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires. Le premier habitant de Longes inhumé au nouveau cimetière fut Jean-Antoine Terrat de Remillieux, décédé le 12 décembre 1893.



Les deux tombes des prêtres



Détail d'une pierre tombale des prêtres



La tombe des soeurs



Croix provenant de l'ancien cimetière



Cette croix date probablement des années 1895. Au centre du croisillon, un cercle en relief, symbole d'éternité, évoque le soleil avec, insérées, les lettres de l'alphabet grec Khi (x) et Rhô (p) entrecroisées pour le nom du Christ. Ce monogramme est souvent accosté par la première et la dernière lettre de l'alphabet grec alpha et oméga pour indiquer que le Christ est le commencement et la fin. La lettre grecque " alpha " symbolise la naissance, " oméga "est la lettre de la fin, donc de la mort.

La lettre " Khi " correspond à notre " Ch "et la lettre " Rhô " à notre " r " = les trois premières lettres du mot CHRIST.

LA CROIX DU CIMETIERE DE LONGES



Dernièrement, le cimetière de Longes a été entièrement végétalisé.

Le 18 février **1894**, alors que toutes les formalités avaient été faites en ce qui concernait le cimetière du bourg, le conseil autorisa madame Chambeyron à procéder à **l'établissement du cimetière de Dizimieux** conformément aux conditions précitées. Sa superficie serait de mille quatre-vingt-quinze mètres carrés. Il était bien entendu que le conseil municipal permettait l'établissement d'un cimetière à Dizimieux à la condition qu'en aucun temps les habitants dudit hameau ne demandent leur séparation de la commune de Longes

Ainsi, Jean-Baptiste Hortensia Chambeyron, teinturier, à Saint-Etienne (fils d'Antoinette Chambeyron) fit donation à la commune d'une parcelle de terrain d'une superficie d'environ mille mètres carrés et du droit

de passage sur un chemin de service lui appartenant pour accéder au cimetière. Toutes les conditions acceptées, les travaux commencèrent en **1894**, ils furent confiés à Michel Chavanne, maçon à Sainte-Croix-en-Jarez d'après les plans établis par Jean Pacaud, architecte à Saint-Etienne. Madame Chambeyron fit édifier les murs de clôture, mais aussi installer un portail et ériger une croix monumentale en pierres. Un tombeau familial fut érigé au fond du cimetière. Il contient les restes des défunts de la famille Chambeyron, rapportés des cimetières de Longes et de Rive-de-Gier.



On peut remarquer à côté de ce tombeau monumental une petite sépulture avec une croix en pierre, il s'agit de la tombe de Claudine Peillon décédée en 1889 qui était une domestique de la famille Chambeyron.

Le cimetière fut inauguré le 28 Juillet **1894**, en même temps que celui de Longes.

Au programme : A 9 heures, inauguration du cimetière du hameau de Dizimieux, à 11 heures, inauguration d'une fontaine et du cimetière de Longes, à 12 heures trente, banquet suivi d'un grand bal.

Le cimetière fut béni en **1895**.

Cependant l'affaire n'était pas close car le préfet, par une lettre d'août **1898**, fit remarquer au conseil que les cinquante mètres carrés concédés à madame Chambeyron pour l'érection d'un tombeau monumental représentaient un capital de deux mille cinq cents francs et que sur cette somme madame Chambeyron s'était engagée par lettre le 20 février 1893 à verser le tiers revenant au bureau de bienfaisance.

En avril 1899, le maire lui écrivit donc une relance pour réclamer la somme due. Divers travaux eurent lieu par la suite :

- 1991 Réfection des murs du cimetière de Longes.
- 2002 Réfection des murs du cimetière de Dizimieux, gros travaux de reprise des fondations et réfection des murs.
- 2008 Agrandissement du cimetière de Longes.
- 2014 Restauration par la commune de la croix en pierre de l'entrée du cimetière de Dizimieux



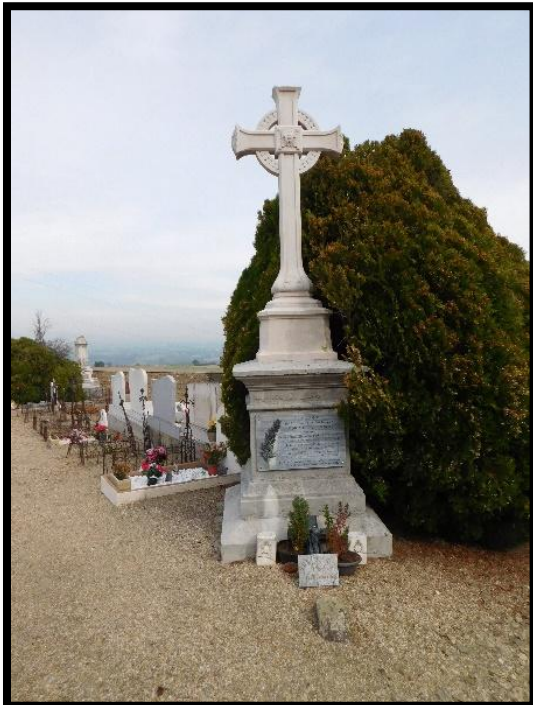
Le tombeau de la famille Chambeyron



La tombe de Claudine
Peillon, domestique
chez Chambeyron

Autre particularité dans ce cimetière

C'est à droite en y entrant, où l'on trouve cette tombe isolée sans inscription, c'est la sépulture d'une ancienne institutrice du hameau qui était protestante et qu'il n'était pas possible d'enterrer avec les autres. Cette partie du cimetière est d'ailleurs la seule à ne pas être bénie.



La croix monumentale du cimetière de Dizimieux et la plaque
commémorative des morts pour la France qui lui est fixée

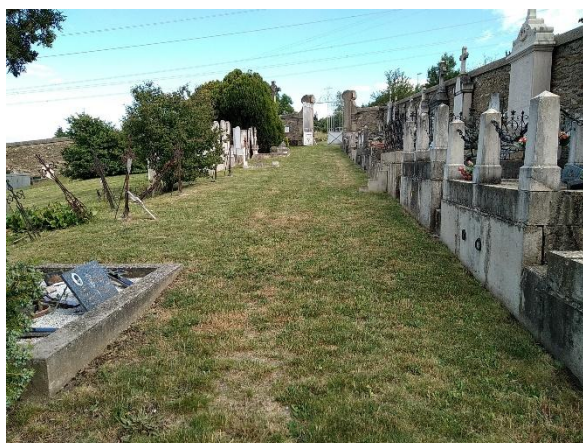
La Presse fit état de cette inauguration

Le journal " La Croix " du jeudi 2 Août 1894 relata les faits :

" C'est dimanche qu'a eu lieu cette fête affriolante en présence de monsieur le préfet Rivaud, du député Genet et en présence d'autres sénateurs et députés "

De même, on put lire dans le journal " Le Figaro " :

" Inaugurer des cimetières par un gueuleton et un bastingue est une idée folichonne "



Le cimetière de Dizimieux également végétalisé